



Paris, le 4 novembre 2008

Monsieur le Premier Ministre,

Le Président de la République a annoncé le 23 octobre dernier sa décision de ne pas assujettir à la taxe professionnelle les investissements nouveaux qui seront réalisés par les entreprises jusqu'au 1^{er} janvier 2010.

Cette mesure d'encouragement à destination des entreprises suscite de nombreux questionnements au sein des collectivités locales que nous représentons. La première interrogation, immédiate, est celle du régime de cet allègement, à savoir dégrèvement ou exonération.

Nous demandons que cette mesure soit mise en œuvre sous le régime du dégrèvement, qui est le seul à même d'en garantir la compensation intégrale pour les collectivités locales.

Le choix du dégrèvement serait conforme à la parole donnée aux élus locaux lors de la Conférence Nationale des Exécutifs du 10 juillet dernier. **Nous avons alors retenu avec satisfaction votre engagement de ne pas réformer la fiscalité locale, en particulier la taxe professionnelle, sans qu'ait eu lieu au préalable une concertation approfondie avec les élus locaux.**

Nous appelons de nos vœux la mise en œuvre rapide de cette concertation, notamment au sujet du devenir de l'impôt économique local.

Dans l'attente de ces éclaircissements, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Jacques PELISSARD,
Président de l'AMF

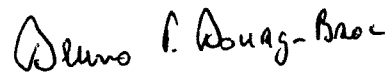
Claudy LEBRETON,
Président de l'ADF

Alain ROUSSET,
Président de l'ARF

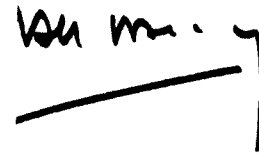
Michel DESTOT,
Président de l'AMGVF



Bruno BOURG-BROC
Président de la FMVM



Martin MALVY
Président de l'APVF



François CUIILLANDRE
Président de l'ACUF



Daniel DELAVEAU
Président de l'ADCF



Claude DILAIN
Président de l'AMVBF



Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS